

Groupe de travail 3 : Contrôle de l'UE et questions sanitaires, règles en matière de protection des consommateurs

Projet d'ordre du jour

Jeudi 30 janvier 2025 (09h00 – 12h30 CET)

Copa Cogeca (Salle de réunion A), Rue de Trèves 61, 1040 Bruxelles

Interprétation en EN, ES, FR

09h00 Mot de bienvenue du Président, Benoît Thomassen

09h05 Adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal de la dernière réunion (18.09.24)

09h10 Points d'action

- État d'avancement des actions de la dernière réunion - informations

09h15 Information pour le consommateur

- Présentation du rapport « Étiquettes de poisson : Que savons-nous des produits de la mer que nous achetons en grande surface ? », du mouvement « Follow the Fish », et d'un récent sondage sur l'information des consommateurs par Vanya Vulperhorst (Oceana)
- Échange de vues

09h45 Questions d'hygiène et de salubrité

- Mise à jour sur la future législation relative aux teneurs maximales en arsenic inorganique dans certaines denrées alimentaires par Veerle Vanheusden (DG SANTE E2)
- Échange de vues sur les teneurs maximales de mercure dans les conserves de thon avec Veerle Vanheusden (DG SANTE E2)
- Échange de vues
- Voie à suivre

10h30 Organisation commune des marchés

- Présentation de la section relative aux exigences en matière d'information des consommateurs de l'étude en cours sur l'organisation commune des marchés commandée par la DG MARE par le consultant externe
- Échange de vues
- Voie à suivre

11h00 Pause

11h15 Règlement sur les emballages et les déchets d'emballages



- Présentation de la nouvelle législation par un représentant de la Commission (DG ENV B3) (à confirmer)
- Présentation du projet « Re-thinking Fish Boxes » par Stefania Campogianni (WWF)
- Examen du projet d'avis intitulé « Règlement sur les emballages et les déchets d'emballages : impacts des objectifs de réutilisation des emballages pour l'UE, la pêche, l'aquaculture et les industries de transformation du poisson »
- Voie à suivre

12h20 Toute autre affaire

12h25 Résumé des mesures de suivi

12h30 Fin de la réunion

DRAFT



Version annotée

Type	Article	Arrière-plan	But	Documents
Information	Information pour le consommateur	En 2024, Oceana a lancé le mouvement « Follow the Fish » appelant à une révision du règlement sur l'organisation commune des marchés afin d'exiger l'information des consommateurs pour tous les produits de la pêche et de l'aquaculture. Oceana a publié un rapport analysant les étiquettes des produits dans les supermarchés en Belgique, en France et en Espagne. Oceana a également mené un sondage auprès de citoyens de Belgique, de France, d'Espagne et de Chypre.	Présentation du mouvement, du rapport et du sondage auprès des consommateurs par une représentante d'Oceana.	- Rapport - Mouvement - Sondages
Information + Décision	Questions d'hygiène et de salubrité	En vertu du règlement (UE) 2015/1006 de la Commission, les teneurs maximales en arsenic inorganique dans certaines denrées alimentaires ont été réglementées. En 2021, l'EFSA a publié un avis scientifique sur l'exposition alimentaire à l'arsenic inorganique, qui appelait à une réduction de l'exposition. La DG SANTE a lancé les travaux de révision du règlement. Lors de la réunion du 27 janvier 2023, il a été convenu, à titre de point d'action, qu'un point sur l'arsenic serait inscrit. Lors de la réunion du 8 juin 2023, un échange de vues a eu lieu avec le responsable de la DG SANTE.	Mise à jour sur la législation à venir sur les teneurs maximales en arsenic inorganique par le représentant de la DG SANTE. Décision sur la voie à suivre (p. ex., suivi de l'évolution de la situation, rédaction d'un avis).	- Réglementation - Avis de l'EFSA - Page d'information
Information	Organisation commune des marchés	À la suite du rapport sur le fonctionnement de l'Organisation commune des marchés, la DG MARE a commandé une étude sur les dispositions relatives aux organisations professionnelles et à l'information des consommateurs. L'étude contribuera à l'évaluation en cours de la politique commune de la pêche.	Présentation de la section sur l'information des consommateurs de l'étude en cours par un membre du consortium de consultants externes.	- Lettre de recommandation - Avis MAC - Rapport du CMO

Information + Considération	Emballages déchets d'emballages	et	Lors de la réunion du 18 septembre 2024, les eurodéputés ont présenté les impacts des objectifs de réutilisation du règlement sur les emballages et les déchets d'emballages sur l'industrie européenne de la pêche et de la transformation du poisson. En vertu du Règlement, il y aura des obligations sur les objectifs de réutilisation, l'établissement d'un système collaboratif pour la réutilisation, la responsabilité de la collecte et un système de traçabilité. Comme point de suivi, il a été convenu que le Secrétariat lancerait une consultation d'un mois, afin que le projet d'avis puisse être examiné à la prochaine réunion.	Présentation de la nouvelle législation par le représentant de la DG ENV. Présentation du projet « Repenser les boîtes à poisson » par un représentant du WWF. Examen d'un projet d'avis sur les impacts des objectifs de réutilisation des colis.	- Observatoire législatif - Présentation des EUMEPS - Projet WWF - Projet d'avis (par e-mail / espace membre)
--------------------------------	---------------------------------------	----	--	--	--